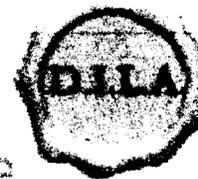


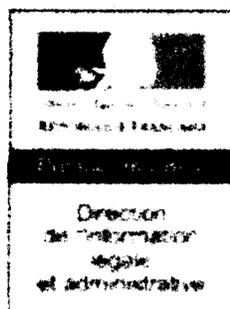
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.
serialNumber=S17140003,
CN=DILA - SIGNATURE
DILA,OU=0002
13000918600011,organizati-
onIdentifier=NTRFR-130009-
18600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2020-10-31 09:00:19

Associations et fondations d'entre...

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 190
17 - Charente-Maritime
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac
LES HURLE-VENTS DU SEUDRE.

Objet : sauvegarder tout ce qui constitue l'environnement des habitants : les paysages, les vignobles, les terres d'élevage et de culture, les sites historiques et culturels, la faune et la flore, du territoire suivant : le département de la Charente maritime, la Communauté de communes de la Haute-Saintonge et plus particulièrement des communes de Bois, Champagnolles, Givrezac, Lorignac, Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Fort-sur-Gironde, Saint-Genis-de-Saintonge, Saint-Germain-du-Seudre, Saint-Quantin-de-Rançanne, la Communauté de communes de Gémozac et Saintonge viticole, et plus particulièrement des communes de Cravans, Gémozac, Saint-André-de-Lidon, Saint-Simon-de-Pellouaille, Tanzac, Virollet, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, et plus particulièrement les communes de Brie-sous-Mortagne, Boutenac-Touvent, Floirac, Mortagne-sur-Gironde ; préserver la qualité et le cadre de vie de la population de ce même territoire, à savoir : le caractère campagnard des espaces naturels, les traditions, les modes d'habitat, les échanges de proximité, les patrimoines bâtis et non bâtis, les ressources naturelles du sol et des sous-sols ainsi que les ressources touristiques ; protéger les populations de ce même territoire de tout ce qui peut menacer les équilibres suivants : l'équilibre entre la nature et les activités humaines, les équilibres biologiques, écologiques, physiques, sanitaires, sécuritaires et économiques ; s'opposer à toute forme de développement de projets susceptibles de perturber ces équilibres, de nuire à l'environnement humain et naturel des hameaux, villages et villes de ce même territoire, de dénaturer l'identité des paysages, des sites naturels et du patrimoine, et d'impacter la valeur des biens bâtis et non bâtis de ce même territoire ; lutter, y compris par toute action en justice, contre les projets d'installations industrielles dédaigneuses des intérêts de la nature, des habitants, du patrimoine paysager et bâti, notamment l'implantation des usines d'aérogénérateurs dites parcs d'éoliennes terrestres sur ce même territoire ; proposer des mesures, voire des projets destinés à valoriser l'environnement et le cadre de vie de ce même territoire en respectant les critères précédents

Siège social : 11, rue de chez Barre, 17240 Saint-Germain-du-Seudre.
Date de la déclaration : 26 octobre 2020.